

## Charte Bénévolat – Stand de tir

En signant cette charte, le groupe de bénévoles s'engage à avoir pris connaissance et à respecter les points suivants :

- Se présenter au stand info 30 minutes avant le début du bénévolat.
- Le bénévole est responsable de ses actes. Tout vol ou infraction sera dénoncé aux autorités compétentes.
- Le bénévole doit respecter les horaires imposés par sa tranche, ainsi que les directives données par le responsable du poste.
- Un membre du staff doit immédiatement être averti en cas de problème
- L'attitude des bénévoles travaillant à l'intérieur du stand de tir se doit d'être absolument irréprochable.
- En cas de problème de comportement le staff se réserve le droit de renvoyer le bénévole ainsi que d'avertir les autorités compétentes.
- Les bénévoles de la buvette respectent les lois sur l'âge de service des boissons et peuvent demander une pièce d'identité au client en cas de doute

Chaque bénévole est responsable de son état et doit être sobre pendant son service.

S'il est dans état lui empêchant d'effectuer son travail, le staff peut le renvoyer.

Poste de bénévolat \_\_\_\_\_

Date/heure de la tranche \_\_\_\_\_

Signature du représentant \_\_\_\_\_

